

Manuel de formation SIECLE SDO EA

Suivi par :	Mirjana Mardesic AGROSUP Dijon EDUTER CNERTA	Statut : Réf. :	En cours SIECLE SDO EA Manuel de formation V3.2.doc
Pièce N :		Version : Date MAJ :	3.2 03/12/2012

SIECLE SDO EA

Manuel de formation décembre 2012

AGROSUP DIJON EDUTER CNERTA 26, Bd Docteur Petitjean BP 87999 21079 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.77.27.00 Fax : 03.80.77.27.01





Fiche de suivi du document

Tableau d'état

Historique des versions

Version	Motif et nature de la modification	Auteurs	Date modification	de
1.0	Création	Mirjana Mardesic		
2.0	Passage de SCONET à SIECLE : Evolution BEE et DELEG-CE	Mirjana Mardesic	06/03/2012	
3.0	Prise en compte des évolutions SDO : réorganisation des menus et la redéfinition de la liste des élèves non scolarisés	Mirjana Mardesic	26/09/2012	
3.2	Prise en compte des évolutions SDO Délégation de responsabilité Documents de référence	Mirjana Mardesic	03/12/2012	

Documents

Nom de fichier/référence	Version	Autre
Délibération CNIL N°2010-447 du 2 décembre 2010		
Note de service DGER/SDPOFE/MSSIM/N2012-2028		
SDO Manuel de l'utilisateur Prévention – Remédiation - V1.0- A2.pdf		
SDO Manuel de l'utilisateur Echanges avec le SIEI - v1.0-A2.pdf		
SIECLE SDO EA Démarrage rapide V1.2.pdf		

Table des matières

1.	QU'EST-CE QUE SIECLE SDO EA	5
2.	FONCTIONNALITES PRINCIPALES	5
3.	REMARQUES GENERALES	6
3.1	. DEUX OBJECTIFS POUR SIECLE SDO EA	6
3.2	ETABLISSEMENTS DE RESPONSABILITE ET VISIBILITE PAR LES CHEFS D'ETABLISSEMENT	6
3.3	B. LA POPULATION OBSERVEE ET LES SOURCES D'ALIMENTATION	6
÷	B.3.1. Les élèves EA non scolarisés	6
-	B.3.2. Les apprentis et les élèves en risque de décrochage	7
3.4	. Contraintes	7
4.	SIECLE SDO EA ET SIEI	7
4.1	. ALIMENTATION DU SDO EA	8
5.	ACCES - AUTHENTIFICATION - CLE OTP	9
5.1	. ALIMENTATION DE L'ANNUAIRE LDAP	9
4	5.1.1. Le fichier textannu	9
4	5.1.2. L'application DELEG-CE	10
5.2	2. ATTRIBUTION DE LA CLE OTP	10
5.3	8. Remise de la cle OTP	11
5.4	ACTIVATION DE LA CLE OTP PAR LE DETENTEUR DE LA CLE	11
4	5.4.1. Accès à la Console RC d'activation	11
	5.4.2. Accès directe à la Console RC d'activation	12
5.5	PREMIÈRE CONNEXION À SIECLE SDO EA	13
2	5.1. Connexion pour initialiser le code PIN de la clè OIP	13
2	5.2. Choix dù code PIN	13
-	5.5. Aumenujication	14 14
-	5.5. Drise an compte du code DIN	14 1Λ
•		
(15
6. -	ACCES A SIECLE SDO EA	15
6. 7.	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES	15 16
6. 7. 7.1	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES	15 16 16
6. 7. 7.1 7.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI	15 16 16 17
 6. 7. 7.1 7.2 8. 	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE	 15 16 16 17 17
6. 7. 7.1 7.2 8.	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE	 15 16 16 17 17 18
6. 7. 7.1 7.2 8. 8. 8.1	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 3.1.1. Ajout d'un compte utilisateur.	 15 16 16 17 17 18 18
6. 7. 7.2 8. 8. 8.1 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 3.1.1. Ajout d'un compte utilisateur 3.1.2. Modification d'un compte	15 16 16 17 17 18 18 20
6. 7. 7.1 7.2 8. 8. 8.1 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 3.1.1 Ajout d'un compte utilisateur 3.1.2 Modification d'un compte 3.1.3 Suppression d'un compte	15 16 16 17 17 17 18 18 20 20
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 	15 16 16 17 17 18 18 20 20 20
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 3.1.1 Ajout d'un compte utilisateur 3.1.2 Modification d'un compte 3.1.3 Suppression d'un compte DELEGATION PAR RESSOURCE (APPLICATION) 3.2.1 Accorder une délégation	15 16 16 17 17 17 18 <i>18</i> 20 20 20 21
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 8.1.1. Ajout d'un compte utilisateur. 8.1.2. Modification d'un compte 8.1.3. Suppression d'un compte 2.1. Accorder une délégation. 8.2.2. Supprimer une délégation.	15 16 16 17 17 17 18 18 20 20 20 20 21 21
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.3	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES. . CHEF D'ETABLISSEMENT. . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) .3.1.1 Ajout d'un compte utilisateur. .3.1.2 Modification d'un compte .3.1.3 Suppression d'un compte .3.1.4 Accorder une délégation .3.2.1 Accorder une délégation .3.2.2 Supprimer une délégation .3.3 DELEGATION PAR RESSONNE	15 16 16 17 17 17 18 18 20 20 20 20 21 21 22
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES CHEF D'ETABLISSEMENT. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 8.1.1 Ajout d'un compte utilisateur. 8.1.2 Modification d'un compte 8.1.3 Suppression d'un compte 8.1.4 Chef Tinne 8.1.5 Suppression d'un compte 8.1.6 Suppression d'un compte 8.2.7 Medification PAR RESSOURCE (APPLICATION) 8.2.1 Accorder une délégation 8.2.2 Supprimer une délégation 8.3.1 Accorder une délégation 8.3.1 Accorder une délégation	15 16 16 17 17 17 18 <i>18</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>21</i> <i>21</i> <i>22</i> <i>22</i> <i>22</i>
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 8.1.1 Ajout d'un compte utilisateur. 8.1.2 Modification d'un compte. 8.1.3 Suppression d'un compte. 8.1.4 Accorder une délégation. 8.2.2 Supprimer une délégation. 8.3.1 Accorder une délégation. 8.3.2 Supprimer une délégation. 8.3.1 Accorder une délégation. 8.3.2 Supprimer une délégation.	15 16 16 17 17 17 18 <i>18</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>21</i> <i>21</i> <i>22</i> <i>22</i> <i>23</i>
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI DELEG-CE	15 16 17 17 18 18 20 20 20 20 20 21 21 22 22 23 23
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE	15 16 17 17 18 18 20 20 20 20 21 21 22 22 23 23 23
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE	15 16 17 17 18 <i>18</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>21</i> <i>21</i> <i>22</i> <i>22</i> <i>23</i> 23 <i>24</i>
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) .3.1.1 Ajout d'un compte utilisateur. .3.1.2 Modification d'un compte .3.1.3 Suppression d'un compte .3.2.2 Supprimer une délégation .3.2.2 Supprimer une délégation .3.2.3 Supprimer une délégation .3.3.1 Accorder une délégation .3.2.3 Supprimer une délégation .3.2.4 Supprimer une délégation .3.2.5 Supprimer une délégation .3.2.6 Supprimer une délégation .3.2.5 Supprimer une délégation .3.2.6 Supprimer une délégation .3.2.7 Supprimer une délégation .3.2.8 Supprimer une délégation .3.2.5 Supprimer une délégation .3.2.6 Supprimer une délégation .3.2.7 Supprimer une délégation .3.3.8 Supprimer une délégation .3.3.7 Suprimer une déléga	15 16 17 17 18 <i>18</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>21</i> <i>22</i> <i>23</i> 23 <i>24</i> <i>24</i> <i>24</i> <i>24</i> <i>24</i> <i>25</i> <i>26</i> <i>26</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i> <i>27</i>
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) 3.1.1. Ajout d'un compte utilisateur. 3.1.2. Modification d'un compte. 3.1.3. Suppression d'un compte. 3.1.4. Corder une délégation. 3.2.5. Supprimer une délégation. 3.3.1. Accorder une délégation. 3.3.2. Supprimer une délégation. 3.3.3. Suppression d'un compte. 3.3.1. Accorder une délégation. 3.3.2. Supprimer une délégation. 3.3.2. Supprimer une délégation. 3.3.2. Supprimer une délégation. 3.3.2. Supprimer une délégation. 3.3.2. Suprimer une délégation. 3.4. Corder une délégation. 3.5. SUO: REMEDIATION (SDO) 3.6. SDO : REMEDIATION . 3.7.1. Déclencher un suivi. 3.7.1. Déclencher un suivi. 3.7.1. Déclencher un suivi. 3.7.1. Suiv	15 16 17 17 18 18 18 20 20 20 21 22 23 23 24 24 26 27 26 27 27 23 24 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE	15 16 17 17 18 18 17 17 18 18 20 20 20 21 21 22 23 23 24 24 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 3 3 3 3 3 4 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT. 2. MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE	15 16 17 17 18 18 20 20 20 20 21 21 22 23 23 24 26 27 29 29
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.1 8.2 8.2 8.2 8.3 8.2 8.3 8.2 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3 8.3	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE	15 16 17 17 18 <i>18</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>20</i> <i>21</i> <i>21</i> <i>22</i> <i>23</i> 23 <i>24</i> <i>24</i> <i>26</i> <i>27</i> <i>29</i> <i>30</i>
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) .3.1. Ajout d'un compte utilisateur .3.2. Modification d'un compte .3.3. Suppression d'un compte .3.4.3. Suppression d'un compte .3.2.1. Accorder une délégation .3.2.2. Supprimer une délégation .3.3. DELEGATION PAR PERSONNE .3.4. Accorder une délégation .3.5. Supprimer une délégation .3.1. Accorder une délégation .3.2. Supprimer une délégation .3.3. Supprimer une délégation .3.1. Accorder une délégation .3.2. Suprimer une délégation .3.3. Suprimer une délégation .3.1. Accorder une une délégation .3.2. Suprimer une délégation .3.1. Accorder une une délégation .3.2. Suprimer une délégation .3.1. Accorder un suivi	15 16 17 17 18 18 20 20 20 20 21 21 22 23 23 24 26 27 29 30 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31
6. 7. 7.1 7.2 8. 8.1 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2 8.2	ACCES A SIECLE SDO EA PAGE D'ACCUEIL – APPLICATIONS DISPONIBLES . CHEF D'ETABLISSEMENT . MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUIVI. DELEG-CE . . GESTION DES UTILISATEURS (COMPTES) . Ajout d'un compte utilisateur. . Ajout d'un compte utilisateur. . BLEGATION PAR RESSOURCE (APPLICATION) . DELEGATION PAR RESSOURCE (APPLICATION) .2.1. Accorder une délégation .2.2. Supprimer une délégation .3.3. DELEGATION PAR PERSONNE .3.1. Accorder une délégation .3.2. Supprimer une délégation .3.3. SUVI DE L'ORIENTATION (SDO) .3.4. Suivi des élèves .9.1.1.1. Déclencher un suivi .9.1.2.2. Suivi ne cours. .9.1.2.1. Porgrammer un entretien. .9.1.2.2. Suivi e cons. .9.1.2.3. Valider une action .9.1.2.4. Compete-rendu d'un entretien. .9.1.2.4. Valider une action .9.1.3. Valider une action .9.1.4.1. Commet eflecture une sélection </td <td>15 16 17 17 18 18 17 17 18 18 20 20 20 21 21 22 23 23 24 24 26 27 27 23 24 26 27 27 23 24 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 30 31 32 31 32 31 32 31 32 31 32 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31</td>	15 16 17 17 18 18 17 17 18 18 20 20 20 21 21 22 23 23 24 24 26 27 27 23 24 26 27 27 23 24 26 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 30 31 32 31 32 31 32 31 32 31 32 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31

9	.1.1.4.3. Comment extraire les données	
9.1.	.1.5. Délégation de responsabilité	
9.1.2.	. Echanges avec le SIEI	
9.1.	.2.1. Elèves non scolarisés (L1)	
9.1.	.2.2. Nouveaux scolarisés (L2)	
9.1.	.2.3. Tableau de bord avant l'envoi au SIEI	
9.1.	2.4. Tableau de bord après la comparaison nationale	
9.1.	.2.5. Synthèse des campagnes	
9.1.	.2.6. Délégation de responsabilité	
9.2.	SDO PREVENTION	
9.2.1.	. Déclencher un suivi	
10. B	BASE ELEVES ETABLISSEMENT (BEE)	
10.1.	Pourquoi utiliser BEE	
10.2.	SYNOPTIQUE D'UTILISATION BEE	
10.3.	BEE - COMMUN	
10.3.	1. Choix établissement	
10.3.	2. Modification des paramètres généraux	
10.4.	BEE - NOMENCLATURES	
10.4.	1 Consultation	44
10.4	2 Profilage	45
10.4	3 Fchanges	46
10.5	BFF - MISE A IOUR	
10.5.	1 Création fiche élève	
10.5	 Oreanon fiche eleve	40 10
10.5.	2. Modification fiche élève	49
10.5.	5. Suppression fiche eleve	
11. A	APPUI AUX UTILISATEURS SIECLE SDO EA	50
11.1.	Assistance applicative	
11.2.	ASSISTANCE AUTHENTIFICATION, COMPTES ET CLES OTP	
11.3.	SITE DE SUPPORT	
11.4.	DOCUMENTS	
11.5.	AIDE EN LIGNE	

1. Qu'est-ce que SIECLE SDO EA

SCONET SDO devient SIECLE SDO en mars 2012. C'est un ensemble d'applications qui permet, sous la responsabilité du chef d'établissement, la formalisation de toutes les étapes de **suivi et d'appui aux élèves risquant de quitter ou ayant quitté prématurément le système de formation.**

SIECLE (Système d'Information pour les Elèves des Collèges et des Lycées et pour les Etablissement), la refonte du SCONET, est une suite logicielle conçue par le MEN, mise à la disposition des établissements de l'EN pour gérer leurs apprenants de manière intégrée dans le système d'information de l'EN de chaque rectorat.

Dans le cadre du projet PREDECAGRI, il a été convenu, par un accord interministériel, de déployer SCONET SDO dans les établissements de l'Enseignement Agricole de trois régions expérimentales (Champagne-Ardenne, PACA et Rhône-Alpes).

A partir de la rentrée 2012-2013, SDO et les applications indispensables pour le suivi des élèves en situation de décrochage scolaire, seront mis à disposition de tous les établissements de l'enseignement agricole, publics et privés.

Cette plate-forme, réservée aux établissements de l'EA et nommée SIECLE SDO EA (SIECLE SDO Enseignement **A**gricole), est hébergée au rectorat d'Orléans-Tours.

Son architecture correspond à la structure d'une académie, mais de nature nationale.

SIECLE SDO EA s'adresse tout particulièrement aux

- chefs d'établissement,
- membres d'équipes de suivi des élèves en situation de décrochage scolaire .

2. Fonctionnalités principales

Les applications mises à disposition des établissements de l'enseignement agricole sont indispensables pour le suivi des élèves en situation de décrochage scolaire .

- > SDO (Suivi d'Orientation), permet de :
 - Déclencher le suivi d'un élève, dans le cadre de remédiation ou de prévention du décrochage scolaire,
 - Nommer l'équipe de suivi et le référent pour chaque élève,
 - Programmer des entretiens,
 - Rédiger les comptes rendus des entretiens et les conclusions,
 - Clôturer les dossiers de suivi,
 - Réaliser des statistiques,
 - Consulter les dossiers de suivi.
- > DELEG-CE (Délégation de chef d'établissement), permet au chef d'établissement de:
 - Créer les comptes d'accès à SIECLE pour les membres des équipes de suivi,
 - Déléguer l'accès aux modules de son choix,
 - Retirer les délégations aux modules.
- > BEE (Base d'élèves d'établissement), permet de :
 - Rectifier les informations sur l'établissement,
 - Valider les formations dispensées par l'établissement (opération de « profilage des MEF »),

 Inscrire les élèves en risque de décrochage scolaire pour, par la suite, déclencher un suivi dans le module SDO.

3. Remarques générales

3.1. Deux objectifs pour SIECLE SDO EA

Deux objectifs se dessinent dans l'utilisation de SIECLE SDO EA :

- La mise à disposition des établissements de l'EA d'un outil de formalisation et de suivi de toutes les actions qui peuvent être proposées dans le cadre d'appui aux élèves en situation de décrochage scolaire ,
- L'interconnexion avec le Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI), qui a pour but de déterminer la liste des élèves ayant quitté prématurément le système scolaire.

3.2. Etablissements de responsabilité et visibilité par les chefs d'établissement



« L'établissement », dans le contexte PREDECAGRI et SIECLE SDO EA, est l'unité administrative immatriculée qui accueille les apprenants. Il est identifié par son code RNE (Répertoire National des Etablissements).

Un chef d'établissement aura accès à tous les établissements dont il est responsable.

Le chef d'un EPL , d'un OG ou d'une Association MFR aura accès à toutes les uai constitutives de son EPL/OG/Association.

Le chef d'un site/antenne ne verra que les données de son site/antenne.

Le directeur d'un CFA a accès à tous les sites et les antennes du CFA, mais le directeur d'un site ou d'une antenne ne verra que son site ou son antenne.

Les associations personnes-établissements sont établies via l'annuaire LDAP, qui gère également l'accès à SIECLE SDO.

3.3. La population observée et les sources d'alimentation

3.3.1. Les élèves EA non scolarisés

Il s'agit de tous les élèves qui ont été présents dans un établissement de l'EA l'année scolaire N-1/N (exemple : 2009-2010) ou l'année scolaire en cours, qui ne sont plus inscrits dans un établissement de l'EA le jour d'observation pour une campagne SIEI et n'ont pas réussis leur examen de fin de formation.

Les élèves des classes post-bac ne sont pas traités.

Les données utiles au suivi des élèves non scolarisés sont issues du Système d'Information de l'EA (SIEA), consolidées dans la base de données PREDECAGRI et injectées dans le module SDO.

3.3.2. Les apprentis et les élèves en risque de décrochage

Les élèves présents, en risque de décrochage scolaire, ainsi que les apprentis, ne peuvent être intégrés dans le module SDO que par la saisie via l'application SIECLE Base élèves établissement (BEE).

3.4. Contraintes

Les établissements de l'EA utilisent un sous-ensemble des applications de gestion de scolarité des élèves de l'EN.

Il peut arriver que les applications utilisées proposent des fonctionnalités et des options qui ne sont pas pertinentes pour les établissements de l'EA, au moins dans le cadre d'utilisation défini. Il suffit de les contourner.

Comme le MEN assure l'évolution et la diffusion des nouvelles versions du logiciel, afin de rester au plus près de la source d'information et de garder la cohérence entre le logiciel et les manuels utilisateurs, les documents originaux pourront être proposés aux utilisateurs de l'EA.

Néanmoins les notes seront ajoutées dans le document original pour apporter les précisions sur l'utilisation dans le contexte spécifique de l'EA.

L'aide en ligne est proposée sur toutes les pages de toutes les applications de SIECLE ; il suffit de cliquer sur l'option « aide » pour y accéder.

Les nomenclatures utilisées dans SIECLE SDO EA sont celles de l'EN.

Les **dénominations des établissements** apparaissent telles qu'elles sont définies dans la Base Nationale des Etablissements (BNE), nomenclature utilisée par l'EN. Elles ne sont pas les mêmes que celles utilisées dans le SIEA, qui s'appuie sur les nomenclatures gérées dans Genome. Les différences sont souvent significatives. La connaissance du **code RNE** (identifiant établissement dans SIECLE SDO EA) peut être vitale.

Une différence importante est à noter concernant **les motifs de sortie**. Cette différence est diminuée par l'introduction de la nouvelle nomenclature des motifs de sortie à la rentrée 2011-2012.

4. SIECLE SDO EA et SIEI

SIEI (Système Interministériel d'Echange d'Informations) est la plate-forme interministérielle qui a pour objectif de repérer les élèves non scolarisés.

Il s'agit de tous les élèves

- > Agés de plus de 16 ans le jour d'observation,
- Qui ont été scolarisés l'année scolaire N-1/N ou l'année scolaire en cours dans un système de formation initiale (Education Nationale ou Enseignement Agricole), dans un établissement public ou privé, pendant au moins 15 jours,
- Qui ne sont pas scolarisés le jour d'observation défini pour la campagne SIEI, ni dans l'EN, ni dans l'EA, ni en apprentissage,
- > Qui n'ont pas réussi leur examen de fin de formation,
- Qui n'ont pas obtenu un diplôme de niveau baccalauréat ou un diplôme professionnel de niveau V ou IV ,
- > Qui ne sont pas connus par les Missions Locales .

4.1. Alimentation du SDO EA

Le MAAF fournit au SIEI les données consolidées sur les apprenants de l'EA via la base de données **PREDECAGRI**.



Les informations transmises sont :

- Le nom, le(s) prénom(s), le sexe, la date et le lieu de naissance,
- Les coordonnées complètes du responsable légal ou de l'élève majeur,
- Le dernier diplôme obtenu et l'année d'obtention ,
- La dernière formation suivie,
- Les dates d'entrée et de sortie,
- Le dernier établissement fréquenté.

Remarque : les élèves de moins de 16 ans ne sont pas transmis au SIEI. Par contre, ils sont intégrés dans SIECLE SDO EA afin qu'un suivi puisse être déclenché, selon l'appréciation du chef d'établissement, et en respect des règles en vigueur.

La base PREDECAGRI est la base consolidée des informations issues du système d'information de l'EA, complétée par les résultats académiques aux examens pour les formations de l'EN (OCEAN)



5. Accès - Authentification - clé OTP

Chaque utilisateur potentiel de SIECLE SDO EA doit :

- 1. Etre répertorié dans l'annuaire LDAP de l'environnement SIECLE SDO EA,
- 2. Disposer d'une clé OTP, activée et associée à son compte LDAP

L'accès à l'application passe par le **portail d'authentification**, où l'utilisateur s'identifie par son identifiant et son « passecode ».

L'identifiant est créé dans l'annuaire LDAP de SIECLE SDO EA.

Le « passcode » est composé du code PIN, défini par l'utilisateur lors de la 1^{ère} connexion à l'application, et d'un code dynamique affiché sur la clé OTP.

5.1. Alimentation de l'annuaire LDAP

Pour respecter les contraintes techniques et organisationnelles, l'annuaire est alimenté de deux façons :

5.1.1. Le fichier textannu

Il est créé dans l'application Prédécagri. Cette méthode est utilisée pour saisir **les comptes des chefs d'établissements**. Les informations nécessaires sont le nom d'usage, le nom de

naissance, le prénom, la date de naissance, la fonction et le ou les établissements de responsabilité) .

La saisie des informations sur les comptes sera effectuée par les DRTIC pour les établissements publics et par les gestionnaires régionaux pour les établissements privés affiliés CNEAP ou UNMFR. L'UNREP assure la gestion nationale des comptes.

5.1.2. L'application DELEG-CE

Le chef d'établissement crée le compte pour la personne à qui il souhaite déléguer

l'accès aux modules SIECLE SDO EA.

DELEG-CE est une des applications mises à la disposition des chefs d'établissements sur la plate-forme SIECLE SDO EA.



V V Pour chaque compte de l'annuaire, l'identifiant SIECLE SDO EA est créé, du type 1^{ère}_lettre_du_prenom + nom (exemple : pbucheron pour la personne Pierre Bucheron)

5.2. Attribution de la clé OTP

Une clé OTP est associée à chaque compte créé dans l'annuaire .

La DGER fournit deux clés OTP à chaque établissement :

- Une clé OTP pour le chef d'établissement,
- Une clé OTP pour la personne chargée du suivi des élèves en situation de décrochage scolaire et désignée par le chef d'établissement.

Pour cette personne, le chef d'établissement crée le compte dans l'annuaire via l'application DELEG-CE.



Pour permettre l'authentification sur le portail SIECLE SDO EA, la clé OTP doit être initialisée dans le système d'authentification, associée à la personne dans l'annuaire puis activée.

L'activation peut être effectuée par le détenteur de la clé, si le code d'activation lui est communiqué.

La gestion des clés OTP sera assurée par les DRTIC pour les établissements publics, par les gestionnaires régionaux pour les établissements affiliés CNEAP ou UNMFR et par le gestionnaire national pour les établissements privés affiliés UNREP.

5.3. Remise de la clé OTP

La clé OTP, avec l'identifiant SIECLE SDO EA et, éventuellement, le code d'activation de clé, sont remis à l'utilisateur par le « responsable de remise de clé » ou remetteur de clé (RC) contre signature du bordereau certifiant la réception de la clé.

5.4. Activation de la clé OTP par le détenteur de la clé

La clé OTP peut être activée par le gestionnaire des clés ou par le détenteur de clé. Le détenteur de clé effectue cette étape **SI ET SEULEMENT SI le gestionnaire des clés lui a communiqué le code d'activation de la clé, inscrit dans le bordereau de remise de clé.**

L'activation de la clé ne s'effectue qu'une seule fois, via la Console RC et ce avant la première utilisation.

5.4.1. Accès à la Console RC d'activation

Via un navigateur, se connecter sur le portail d'authentification SIECLE SDO EA à l'adresse suivante :

https://sconet-agri.orion.education.fr/arena/

L'écran d'authentification suivant s'affiche :

uthentification de t	уре ОТР	
Identifiant		
PASSCODE SecurID		
V	/alider	
Première connexion : activer	ma clé	
1 -	Cliquer sur le lien	
« a	ctiver ma clé »	



Si la clé est bien activée, le message de confirmation est affiche :



5.4.2. Accès directe à la Console RC d'activation

Il est possible d'accéder à la console d'activation de clé directement via l'adresse suivante :

https://sconet-agri.orion.education.fr/console-rc/login/enable



5.5. Première connexion à SIECLE SDO EA

Lors de la 1^{ère} connexion sur le portail SIECLE SDO EA vous devez définir votre code PIN, afin de pouvoir construire votre « **passcode** » (= PIN + numéro de 6 chiffres affiché sur la clé OTP).

Avant de lancer la connexion,

- > Vous connaissez votre identifiant SIECLE SDO EA
- > Vous disposez d'une clé OTP, activée et associée à votre identifiant



Avant de lancer la première connexion à SIECLE SDO EA, veuillez prendre connaissance de la totalité de la procédure, afin de préparer toutes les étapes. La durée de certaines étapes est limitée.

5.5.1. Connexion pour initialiser le code PIN de la clé OTP

Via un navigateur, se connecter sur le portail d'authentification à l'adresse suivante :

https://sconet-agri.orion.education.fr/arena/

5.5.2. Choix du code PIN

A cette étape il convient d'avoir déjà en tête le nouveau code PIN, le temps étant bien limité.



Le code PIN doit être composé de 4-6 chiffres différents ne se suivant pas (222222 ou 123456 à proscrire). Il doit être mémorisé, tenu secret et ne pas être noté sur un support facilement accessible (post_it, clé OTP, etc.) Une procédure de remise à zéro peut être demandée au service d'assistance.

5.5.3. Authentification

La fenêtre d'authentification s'affiche. Cette fenêtre est la même que pour l'accès à l'application, mais la procédure à suivre lors de la 1^{ere} connexion est différente : il convient de définir le code PIN.

Effectuez les actions 1-3.

Attention : retenir approximativement les chiffres affichées sur la clé OTP, car dans l'étape finale il faudra saisir le numéro suivant (**ne pas ressaisir le même et ne pas laisser passer plus d'un changement).**



5.5.4. Saisie du code PIN

L'écran de création du code PIN s'affiche. Effectuer les actions 1-3.



5.5.5. Prise en compte du code PIN

Attendre que le code dynamique de votre clé de sécurité OTP change (1 minute maximum).

Un sablier décrémental est présent sur la gauche de l'écran. Cela vous permet de voir le changement imminent du code.

Saisir dans le champ PASSCODE le code PIN que vous avez renseigné à l'étape précédente suivi du nouveau code dynamique.



Exemple : si mon code PIN est 5493, mon PASSCODE pour cette minute est : 5493985259

Vous pouvez désormais accéder aux applications en qualité d'utilisateur reconnu.

6. Accès à SIECLE SDO EA

Vous avez la connaissance de votre identifiant, vous disposez d'une clé OTP, associée à votre compte dans l'annuaire LDAP du SIECLE SDO EA et activée.

Vous avez déclaré votre code PIN selon la procédure décrite ci-dessus.

La connexion se fait via le même portail d'authentification :

https://sconet-agri.orion.education.fr/arena/



La page d'accueil s'affiche :

Il faut saisir votre identifiant et votre passcode OTP.

Identifiant :

celui de l'annuaire LDAP, généralement du type 1^{ère} lettre du prénom + nom
 Exemple : pboucheron pour la personne Pierre Bucheron

Passcode OTP

construit comme décrit dans les paragraphes précédents :
 pour la toute première connexion : 6 chiffres affichés sur la clé OTP
 pour chaque connexion suivante : PIN + 6 chiffres sur la clé OTP

En cas de problème d'accès, vérifier :

- > Que votre identifiant est conforme à celui fournit avec votre clé
- > Que votre code PIN est défini
- > Que votre clé est activée

7. Page d'accueil – applications disponibles

ministère éducation nationale leunesse vie association	accédez à vos applications Bienvenue MM Mirjana MARDESIC_REC	Dernière (
Ber Salar	Base élèves établissement (BEE) Mise à jour Consultation Consultation et export	Suivi de l'orientation (SDO) Prévention (élèves scolarisés) Remédiation (sorties prématurées)
🞽 Scolarité du 2nd degré	Nomenclatures	
Gestion des délégations		@ MEN 2010 - Contact v.0.3d - 01/02/2012

Les modules proposés sur la page d'accueil dépendent du profil de l'utilisateur. Les chefs d'établissement ont accès à tous les modules. Les autres utilisateurs voient les modules pour lesquels le chef d'établissement leur a délégué l'accès via l'application DELEG-CE.

7.1. Chef d'établissement

Dans SIECLE SDO EA, le chef d'établissement a accès à tous les modules.

1. Gestion des délégations (DELEG-CE)

DELEG-CE permet au chef d'établissement de

- créer les personnes dans l'annuaire de SIECLE SDO EA,
- accorder l'accès aux applications aux personnes de son établissement (celles qui sont répertoriées dans l'annuaire)

2. Suivi de l'Orientation (SDO)

- Prévention (élèves scolarisés)
- Remédiation (élèves non scolarisés)
 - Suivi des élèves
 - Echanges avec le SIEI

SDO est l'application au centre de notre intérêt : elle permet de formaliser toutes les étapes de suivi des élèves en situation de décrochage scolaire.

Au démarrage cette application permettait de gérer les activités liées à l'orientation professionnelle des élèves de l'EN, mais maintenant elle répond aussi à la problématique de lutte contre le décrochage scolaire.

3. Base élèves établissement (BEE)

- Mise à jour
- Consultation
- > Commun
- > Nomenclature

L'application BEE est indispensable pour la saisie des apprenants en risque de décrochage scolaire apparus comme tels pendant l'année scolaire.

7.2. Membres de l'équipe de suivi

Les membres de l'équipe de suivi ont, au minimum, accès au module « Suivi des élèves ». Ils peuvent accéder aux autres applications si le chef d'établissement leur a accordé l'accès via l'application DELEG-CE.

8. DELEG-CE

DELEG-CE (Application de délégation de droit d'accès des chefs d'établissement) est la seule application qui est réservée exclusivement au chef d'établissement et ne peut pas être déléguée.

Colorité du 2nd degré
Colorité du 2nd degré
Colorité du 2nd degré
Colorité du 2nd degré

Elle est accessible à partir de la page d'accueil :

Un manuel de l'utilisateur très détaillé, au format pdf, est accessible à partir de la page d'accueil de l'application Délégation – Chef Etablissement, option aide puis Accès au manuel utilisateur.

Délégation - Chef Etablissement





Lexique :

- **« Domaine »** : ensemble d'applications (par exemple BEE ou SDO)
- « Ressources » : Applications SIECLE SDO EA
- « Périmètre » : Etablissement(s) pour le(s)quel(s) la ressource veut être déléguée .

Pourquoi créer un nouveau compte ?

Pour permettre à une personne nouvelle d'accéder à SIECLE SDO EA. Cette personne n'est pas chef d'établissement et ne dispose pas encore d'un compte dans l'annuaire de SIECLE SDO EA !

La personne a accès à SIECLE SDO EA dès que son compte est créé par DELEG-CE ? NON !



Quelles sont les étapes indispensables pour qu'une nouvelle personne (autre que chef d'établissement) puisse accéder à SIECLE SDO EA ?

- Création du compte dans l'annuaire LDAP SIECLE SDO EA, via DELEG-CE Gestion des utilisateurs
- Délégation des droits d'accès aux applications, via DELEG-CE Délégation par personne ou Délégation par ressource
- ➢ Fourniture d'une clé OTP
 - Demande d'une clé OTP pour le nouveau compte, auprès du gestionnaire de clés
 - Préparation de la clé OTP par le gestionnaire de clés
 - Remise de la clé à la personne contre la signature du bordereau de remise de clé
 - Activation de la clé par le gestionnaire des clés, contre la copie du bordereau signé OU activation par le détenteur (si le code d'activation est communiqué)
 - Définition du code PIN par le détenteur de la clé
- Cas particulier de SDO Prévention et SDO Remédiation : une confirmation supplémentaire est nécessaire au niveau de l'entrée Délégation de responsabilité des modules SDO Prévention, SDO Remédiation – Suivi des élèves et SDO Remédiation – Echanges avec le SIEI pour pouvoir : déclencher des suivis, accéder aux statistiques sur les suivis et accéder aux informations concernant les échanges avec le SIEI.

8.1. Gestion des utilisateurs (comptes)

8.1.1. Ajout d'un compte utilisateur



pour accéder au module de Gestion des utilisateurs.

2. Dans le module « Gestion des utilisateurs » cliquer sur 🖺 pour Ajouter un utilisateur.

1. Cliquer sur

		1	1. Se positio	nner sur le		z. cilquer bouton 🚹	pou
Gélégation par Ressource	Gestion des Uti	lisateurs	module Ge utilisateurs	estion des		ajouter utilisateur	u
Delegation par Personne	4 ublisateurs ont été défini Vous pouvez filtrer la <u>Bate</u>	ron	établissement	et/ou type	_		$\backslash [$
Gestion des Utilisateurs	delegation par personne	e en cliquart sur le	(Tous)	1 (Tous) 💌	hitter		
		Inchin () (145	mod	Departure		Brablissement/ANT	1
	nom v	influt (min)		Alberta A	Entered in the second		

Une fiche s'ouvre.

Ajout d'un utilisateur						
type TOS						
nom Balavoine						
prénom Joseph						
établissement 0780032L						
mot de passe						
mot de passe (confirmation)						
date d'expiration (format 31/08/2020						
valider annuler						

Type : Ne sont proposés que les types Contrat aidé et TOS, utilisés par l'EN ;En attendant l'ajout du type Agent de l'enseignement agricole, utiliser depréférence TOS, pour pouvoir renseigner une date d'expiration supérieure

à la fin de l'année scolaire.

Pour les établissements de l'EA cette rubrique n'a pas d'autre conséquence et n'est visible nulle part ailleurs.

- Nom et Prénom : Il est important de prêter attention à la saisie du nom et du prénom car les valeurs de ces champs ne sont plus modifiables après la validation du nouvel utilisateur (l'identifiant dans l'annuaire est construit à partir du nom et du prénom)
- **Etablissement : l'**établissement de rattachement **n'est plus modifiable** après validation
- **Mot de passe** : obligatoire, par respect du fonctionnement EN, mais n'est utilisé nulle part ailleurs.
- **Date d'expiration de la fiche** : pour le type TOS il est possible de saisir une date lointaine, par exemple 31/08/2020 ou 31/08/9999 . **ATTENTION : les comptes expirés seront supprimés par une procédure automatique.**
- 3. Renseigner les rubriques
- 4. Cliquer sur le bouton

A la fin du traitement, les informations sur le compte créé s'affichent en bas de la fiche, la rubrique login (uid) incluse.

La rubrique login (uid) correspond à l'identifiant qui sera communiqué à la personne pour la connexion à SIECLE

nom 🔺 🔻	login (uid)	mail	type 🛦 🔻	expire le 🔺 🔻	établissement 🔺 🔻	Ð
BALAVOINE, Joseph	jbalavoine1	joseph.balavoine1@ac-orleans- tours.fr	TOS	31/08/9999	0780032L(UAJ)	modifier 🔯

8.1.2. Modification d'un compte

- 1. Cliquer sur **modifier** à droite de la ligne correspondant au compte que vous souhaitez le Modifier.
- 2. Modifier le compte.

NB : Le nom, le prénom et l'établissement de rattachement ne sont plus modifiables après validation de la fiche.

Modifier un utilisateur
type TOS
nom Balavoine
prénom Joseph
établissement 0780032L 💌
mot de passe (laisser vide pour le laisser inchangé)
mot de passe (confirmation)
date d'expiration (format 31/08/2020 JJ/MM/AAAA)
valider annuler

1. Confirmer la modification par valider

8.1.3. Suppression d'un compte

Pour éviter les anomalies sur la console de gestion des clés OTP, **ne pas supprimer un compte tant qu'une clé OTP lui est associée** (se synchroniser avec le gestionnaire des clés OTP).

Pour supprimer un compte :

1. Cliquer sur 🔮 à droite de la ligne correspondant au compte que vous souhaitez supprimer.

nom 🔺 🔻	login (uid)	mail	type ⊾ .▼	expire le 🔺 🔻	établissement 🛦 🔻	
BALAVOINE, Joseph	jbalavoine1	joseph balavoine t@ac-orleans- tours fr	TOS	31/08/9999	0780832L(UAJ)	modili ar 🐼

2. Confirmer la suppression

8.2. Délégation par Ressource (application)

Il s'agit de déléguer l'accès à une application à une ou plusieurs personnes pour un ou plusieurs établissements.

Cette action est indispensable pour qu'une personne, qui n'est pas chef d'établissement, puisse accéder à une application.

8.2.1. Accorder une délégation

		Attribution des accès (DELEG-CE)
1.	Cliquer sur	ALLES

2. Module Délégation par Ressource : Choisir le domaine (SDO ou BEE) puis l'application souhaitée

3. Cliquer sur **afficher** pour ouvrir la page de délégation des ressources

Délégation par Ressource	Choisissez le domaine puis l'application souh Scolarité du 2nd degré - Suivi de l'orientation (f	naités : SDO)	Gestion des dossiers	afficher	
Délégation par Personne	Suivi de l'orientation (SDO) -	Gestion des dossiers	5		
Gestion des Utilisateurs	4 Délégations existent actuellement pour cettr Vous pouvez filtrer la liste par : établisser (Tous)	e ressource. hent nom	type de personne ((Tous)	îiltrer	
Gestion des Boltes aux Lettres	Accès délégation par personne en cliquant sur le no	m			_
	nom 🛦 🔻	type 🔺 🔻	délégué le 🔺 🔻	périmètre	Ŧ
	BERTHOT, Nathalie	Non Enseignant	22/02/2012	0780032L(UAJ)	0

2. Cliquer sur **E** pour déléguer un compte

Ajout d'une d e Ressource : Su	elégation pour l'établissement 0780032L(∪AJ) ▼ ivi de l'orientation (SDO) - Gestion des dossiers
nom ba	type de personne (Tous) Chercher
	1 Personne correspond à la recherche.
selectionner la Personne	
° onom a ∨	type 🛆 🔻
BALAVOINE, Joseph	Non Enseignant
0-0-0	<
	valider annuler

- 3. Chercher les comptes disponibles (saisie d'au moins une lettre dans la fenêtre de recherche)
- 4. Sélectionner l'établissement de délégation (si plusieurs possibles)
- 5. Cocher la case pour sélectionner le compte
- 6. Valider par valider

8.2.2. Supprimer une délégation

1. Cliquer sur

2. Module Délégation par Ressource : Choisir le domaine (SDO ou BEE) puis l'application souhaitée ,

3. Cliquer sur **afficher** pour ouvrir la page de délégation des ressources,

	Délégation - Chef	Etablissen	nent	aide contact accueil a Demitre connexon le 01/03/2012 a 2
Délégation par Ressource	Choisissez le domaine puis l'application souh Scotarilé du 2nd degré - Suivi de l'orientation (S	atës D0) g	Gestan des dossiers	• atticher
Delégation par Personne	M Suivi de l'orientation (SDO) -	Gestion des dossie	rs	
Gestion des Utilisations	3 Délégations existent actuel viner a pour ceux Vious pouvez filtrer la liste par établissem (Trous)	ent nom	type de personne	hitror
Cestion des Doites Nac Cetters	Accès délégation par personne en circuart sur le nor		Treed 21	
	nom wyw	type at V	délégué ko 🖍 🔻	përmëtre 😯
	BERTHOT, Nathale	Non Enseignant	22/02/2012	0786632L(UAJ)

- 3. Sélectionner l'établissement si nécessaire,
- 4. Cliquer sur 🥸 à droit de la ligne du compte à supprimer,
- 5. Confirmer la suppression de la délégation par valider

La personne ne pourra plus accéder à l'application choisie lors de l'étape 2.

8.3. Délégation par Personne

L'objectif est d'autoriser l'accès, pour une personne, à une ou plusieurs applications pour un ou plusieurs établissements.

8.3.1. Accorder une délégation

1. Cliquer sur

Attribution des accès (DELEG-CE)

Module Délégation par Personne : rechercher le nom à partir de la fenêtre de recherche .
 Dès la saisie d'une lettre, la liste des personnes s'affiche .

	Délégation - Chef Etablissement
Délégation par Ressource	Recherchez par nom b (saisir la ou les première BALAVOINE, Joseph®
Délégation par Personne	BALAVOINE, Joseph€ BERTHOT, Nathalie BICHET, Pierrot

3. sélectionner la personne pour accéder à la liste complète des applications déléguées à la personne sélectionnée :

	Délégation - Chef Etablissement	aide contact accueil quito Demière contexion le 28/02/2012 à 11 =
Délégation par Ressource	Recherchez par nom (saisir la ou les premières lettres du nom)	
Délégation par Personne	BALAVOINE, Joseph	
	Délégation pour l'établissement @ 0780032L(UAJ)	
Gestion des Utilisateurs	Il y a 0 dèlégation pour cette personne, dans 0 domaine sur 3.	
Gestion des Boites		0 / 21 délégation(s)
	Base eleves etablissement (BEE)	0 / 4 délégation(s)
	Sum de l'orientation (SDO)	0 / 7 dèlégation(s) 💌
	► Absences	0 / 4 délégation(s)
	► Notes	0 / 4 délégation(s)
	 Livret personnel de compétences (LPC) 	0 / 1 délégation(s)
	 Affectation des élèves (AFFELNET) 	0 / 1 délégation(s)

- 4. Cocher la (les) case(s) à côté de(s) l'(es) application(s) à déléguer,
- 5. Finaliser la délégation en cliquant sur **valider**

8.3.2. Supprimer une délégation



2. Module Délégation par Personne : rechercher le nom à partir de la fenêtre de recherche . Dès la saisie d'une lettre, la liste des personnes s'affiche :

	Délégation - Chef Etablissement
Délégation par Ressource	Recherchez par nom b (saisir la ou les première - Later - Joseph®
Délégation par Personne	BALAVOINE, Joseph€ BERTHOT, Nathalie BICHET, Pierrot

3. Sélectionner la personne pour accéder à la liste complète des applications déléguées à la personne sélectionnée ,

- 4. Décocher la (les) case(s) à côté de(s) application(s) ,
- 5. Valider en cliquant sur valider

9. Suivi de l'Orientation (SDO)

Cette application, créée par le MEN pour la gestion de l'orientation des élèves de l'EN et le suivi de l'affectation et des places vacantes post affectation SIPA, a évolué afin de proposer toutes les fonctionnalités utiles au suivi et à l'appui des élèves en situation de décrochage scolaire.

SIECLE SDO EA se limite à la fonctionnalité de gestion et de suivi des élèves en situation de décrochage scolaire.

9.1. SDO : Remédiation

SDO Remédiation contient les modules qui permettent la gestion et le suivi des élèves de l'année scolaire précédente ou l'année en cours, non scolarisés le jour d'observation défini par les campagnes SIEI.

La liste des élèves est initialisée via la base PREDECAGRI et complétée par le retour de SIEI.

Les modules de remédiation sont regroupés et accessibles à partir de la page d'accueil :



9.1.1. Suivi des élèves

Ce module permet de

- > Déclencher un suivi pour un élève non scolarisé,
- > Nommer l'équipe de suivi et le référent SDO ,
- > Programmer un entretien avec l'élève,
- > Rédiger le compte-rendu,
- > Tracer les demandes de l'élève, les actions convenues et les modalités,
- > Consulter les dossiers des élèves suivis ,
- > Clore le suivi ou en refuser la clôture ,
- > Relancer un suivi clos ,
- > Consulter et exporter les statistiques sur les élèves suivis,
- > Imprimer ou exporter la liste des élèves non scolarisés,
- > Imprimer le dossier complet de l'élève.

Le MEN fournit aux utilisateurs les manuels détaillés de l'utilisation du module.

Pour les utilisateurs de l'EA les notes ont été ajoutées afin de préciser les spécificités ou les limites d'utilisation dans le contexte SIECLE SDO Enseignement Agricole.

Les manuels utilisateurs sont mis à votre disposition :

- **o** SDO Manuel de l'utilisateur Prévention Remédiation V1.0-A2.pdf
- **o** SDO Manuel de l'utilisateur Echanges avec le SIEI v1.0-A2.pdf
- Les fiches pratiques référencées dans les deux manuels

Il s'agit des versions commentées du document original du MEN.

Egalement, sur toutes les pages de l'application une aide en ligne est accessible à partir de l'option « Aide ».



9.1.1.1. Déclencher un suivi

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



La liste des élèves, avec le retour du SIEI pour les élèves de > 16 ans, s'ouvre et permet de :

- > filtrer la liste selon différents critères,
- > déclencher un suivi,
- constituer l'équipe de suivi,
- décider de ne pas suivre un élève,
- > exporter la liste des élèves non scolarisés,
- imprimer la liste au format pdf.



Pour plus de détails, consulter la **Fiche 1 - Déclencher un suivi - v1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne.

9.1.1.2. Suivi en cours

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Le module « Suivis en cours » présente le tableau de bord pour **les membres de l'équipe de suivi et les référents SDO.**

Le tableau de bord est le point de départ pour la consultation de la liste des élèves dont la personne est chargée du suivi, la consultation des dossiers, de la programmation des entretiens et de la rédaction des comptes-rendus (etc...)

Il permet de :

- > Prendre connaissance des nouveaux élèves à suivre,
- Programmer des entretiens,
- > Rédiger les comptes rendus des entretiens et les conclusions,
- Suspendre un suivi dès que l'élève est entré dans une action ou un dispositif,
- > Demander la clôture d'un suivi,
- > Relancer un suivi suspendu par entrée dans une action .



```
Pour plus de détails, consulter la Fiche 2 - Suivis en cours - v1.0_A2.pdf
```

L'aide en ligne est également accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.1.2.1. Programmer un entretien

Le point de départ est le dossier d'élève, accessible à partir de la liste « Suivi en cours ». Cliquer sur le nom de l'élève, pour qui un entretien doit être programmé et ouvrir la fiche.



Clic sur le bouton « Nouvel entretien » ouvre la fenêtre d'enregistrement d'un entretien. Les informations à saisir sont le motif, la date et l'heure de rendez-vous et l'objectif.

Pour plus de détails, consulter la **Fiche 2 – Suivis en cours - v1.0_A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.1.2.2. Saisir le compte-rendu d'un entretien

Le point de départ est la fiche d'élève, accessible à partir du tableau de bord. Cliquer sur le nom de l'élève, pour qui le compte-rendu sera rédigé et ouvrir la fiche.



Le bouton uvre la fenêtre avec les informations sur l'élève, l'entretien, les demandes de l'élève, les actions proposées ou convenues, etc.

Prise de contact						07/04/2011 16
Élève	Entretien	Demandes	de l'élève	Conclusion		Validation
Établissement d'origine						
UAI:	0570057C					
Libellé complet :	LYCEE ROBERT	SCHUMAN				
Adresse :	4 RUE MONSEIG 57074 METZ	SNEUR PELT				
Identification de l'élève						
INE :	1203029561C		Adresse de l'élèv	e majeur ou du	78/80X	RXXXXXLLXRMANN
Nom :	DUMSDO	0	représentant léga		57000	METZ
Prénom :	AlyBEE		Responsable léga	11:	MERE	EIT EsXXXXX
Date de naissance :	25/05/1991		Téléphone(s) res	ponsable légal 1 :	MENE	
Sexe :	FEMININ		Responsable léga	12:	DUXXX) PERE	(ARD OIXXXer
			Téléphones respo	onsable légal 2 :	perso : (04 74 7XXX0 68
Motif du suivi						
Motif :	Non scolarisé					
Commentaire :	texte texte texte	texte texte tex	te texte texte te	xte texte texte texte	texte texte	texte texte
Formation						
Formation suivie en 2009/2010 :	PREMIERE LITT	ERAIRE EURO				
Division en 2009/2010 :	P-L1					
Diplôme(s) obtenu(s) :	2007 - ASSR: 2006 - ASSR	2 ATT SCO SE 1 ATT SCO SE	CURITE ROUTII	ERE 2ND NIV ERE 1ER NIV		
Motif de départ/non inscription post affectation :	FIN D'ETUDES :	SANS PRECIS	ION			

L'onglet « Entretien » correspond aux modalités de l'entretien : la date, l'heure, le lieu, le motif de l'entretien, les personnes présentes.

L'onglet « Demandes de l'élève » permet de noter les demandes de l'élève, qui peuvent porter sur la formation souhaitée (ou pas), l'établissement, le diplôme, l'action de prévention, dispositif d'accompagnement.

L'onglet « Conclusion » permet de noter la suite retenue : l'arrêt ou la poursuite du suivi, dans les deux cas sous certaines conditions et modalités précisées.

Arrêt du suivi :

- Solution engagée à la rentrée scolaire :
 - Redoublement dans le même établissement
 - Redoublement dans un autre établissement
 - Alternance
 - Affectation (commission d'ajustement)
 - CNED
- Solution engagée pendant l'année scolaire :
 - Affectation tous niveaux hors Affelnet
 - Internat d'excellence
 - Etablissement de réinsertion scolaire
 - Situation satisfaisante après action
 - Stage région
 - Formation hors EN
 - Emploi
 - CNED
- Refus de suivi EN par l'élève
- Déménagement hors académie
- Élève injoignable
- Décès

Poursuite du suivi :

- Nouvel entretien
- Redoublement
- Accueil dans un autre établissement
- Affectation (commission d'ajustement)
- Action :
 - Action MGI :
 - Qualification
 - Remobilisation
 - Accompagnement vers l'emploi
 - Action de prévention hors MGI :
 - Tutorat
 - PPRE
 - Accompagnement partenarial
 - Dispositif d'accompagnement :
 - Accompagnement individualisé
 - Dispositif relais
 - Accompagnement éducatif
 - Ecole ouverte
 - Soutien
 - Autre dispositif en établissement (à préciser)
 - Accompagnement projet personnel hors MGI :
 - Passerelle
 - Accompagnement vers apprentissage
 - Accompagnement vers formation diplômante
 - NSA
 - Autres actions
 - Suivi hors EN :
 - Mission Locale
 - Pôle emploi
 - Autre

L'onglet « Validation » permet de valider le compte-rendu, par le référent SDO. Une fois validé, le compte-rendu n'est plus modifiable.

Pour plus de détails sur les fonctionnalités et les consignes de rédaction d'un compterendu de l'entretien, consulter le manuel Fiche 2 – Suivis en cours - v1.0-A2.pdf et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.1.2.3. Valider une action

Si, lors d'un entretien, une action a été convenue et le compte-rendu validé par le référent, la zone « Suivi des actions » sur la fiche élève est mise à jour et permet de valider l'action proposée.

Entretiens			Nouvel entretien	
Date	Intitulé	Assu	ré par	
23/08/2011	Prise de contact	Nomdir Prei	nomdir 🔤	
Suivi des demande	s de l'élève		Dé	tail
Date		Nombre de de	mandes	
23/08/2011	aucune			
Date proposit	ion Intitul		début	
Date proposit	ion Intitul	é	début	
23/08/2011	Action MG	<u> </u>		
Composition de l'é	quipe de suivi			
	Nom		Qualité	
Nomdir Prenomdir		Personne	l direction	
Cusso Noemie		Personne	IMGI	
Nommembre Pren	ommembre			

Une fois l'action validée, la date d'entrée dans une action est considérée comme la concrétisation de la proposition et le suivi est suspendu pour la durée de l'action.

Pour plus de détails, consulter le manuel SDO **Fiche 2 – Suivis en cours - v1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.1.3. Suivis clos

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Il permet d'afficher la liste des suivis clos et de :

> relancer un suivi lorsque le référent SDO le décide ;



9.1.1.4. Statistiques sur les suivis

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



- Il permet de
 - Générer et exporter les états statistiques concernant les élèves suivis, les demandes et les actions qui auraient pu être engagées pour les élèves en situation de décrochage scolaire ;

Tous les états statistiques sont extractibles au format du fichier du type excel.



La page se compose en deux parties : le choix des Critères de la population élèves et la Sélection des indicateurs.

Les critères de la population d'élèves permettent de sélectionner la population à prendre en compte dans la présentation statistique.

Critères :

- Elèves :
 - Sexe : Tous, Filles, Garçons,
 - MEF(s) d'origine,
 - Commune(s) de résidence,
 - Motif(s) de suivi : Tous, Non scolarisé, Non affecté, Affecté non inscrit, Non diplômé, Absentéiste, Démissionnaire, Exclu temporaire, Exclu définitif, Prévention.
- > Etablissements :
 - Mode « Par établissement » : sélection selon Code établissement (code RNE !), Dénomination ou Commune,
 - Mode « Par regroupement : sélection par Département, Bassin de formation, Commune, Secteur (Tous, Public, Privé), Spécificité, Type(s) d'établissement (selon nomenclature EN) : CFA, Collège, EREA, GRETA, LP, LYCEE.

La sélection des indicateurs permet de définir les indicateurs affichés pour la population sélectionnée. On y retrouve toutes les demandes de l'élève et les dispositifs qu'on peut proposer à l'élève suivi.

Indicateurs :

- > Demandes de l'élève :
 - Demandes de structure (Retour dans la dernière formation suivie, Action de prévention, Dispositif d'accompagnement, MGI, Refus de toute solution interne à l'éducation nationale, Emploi),
 - Demandes de diplôme (niveau diplôme),
 - Types d'entretien (Arrêt du suivi, Etape du suivi, Prise de contact)
- > Actions :
 - o Actions MGi ,
 - Actions d'accompagnement,
 - Dispositifs d'accompagnement,
 - Actions de prévention,
 - Actions hors EN,
- > Membres : fonction des membres des équipes de suivi.

9.1.1.4.1. Comment effectuer une sélection

Les valeurs par défaut sont « Tous » pour le choix de la population et « Aucun » pour les indicateurs.

Veiller à sélectionner au moins un indicateur.

Pour sélectionner un indicateur (exemple : Action MGI : Qualification) :

- 1. cliquer sur 🔍 à côté du critère Action(s) MGI : 🗌 Toutes 🔽 Aucune
- 2. La fenêtre de sélection s'ouvre :

1	Action(s) MGI	
	é	
	Action(s) MGI	
	Sélectionner l'(les) action(s)	
	Tous 🗖 Aucun	
	Qualification Remobilisation	
	C Accompagnement vers l'emploi	
		Valider
3. Coche	z la ou les actions MGI	
4. Cliqu	ez sur Valider	
Résulta	t : Les actions MGI du type sélectionn	é seront prises en compte :
	Action(s) $MGI : \square$ Toutes $\square I$	Aucune 🔍

9.1.1.4.2. Comment enlever une sélection

Sur l'exemple Actions de type Qualification :

Cliquer sur 📒 :

	Action(s) MGI : 🔲 Toutes	🗌 Aucune 🔍
Qualification		

Les actions de type « Qualification » seront enlevées du résultat.

9.1.1.4.3. Comment extraire les données

- 1. Sélectionner population et indicateurs,
- 2. Confirmez par Valider en bas de la page. La fenêtre d'enregistrement du fichier s'ouvre ,
- 3. Choisissez l'ouverture ou l'enregistrement du fichier et confirmez par

9.1.1.5. Délégation de responsabilité

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Ce module est réservé au chef d'établissement et permet de déléguer des responsabilités supplémentaires aux personnes chargés de décrochage scolaire :

- > Déclencher des suivis,
- Accéder aux statistiques sur les suivis
- > Accéder aux listes L1 et L2 envoyés au SIEI



Seuls les utilisateurs disposant déjà d'une délégation via DELEG-CE sont affichés dans cette page et peuvent donc recevoir des délégations supplémentaires.

Pour plus de détails, consulter la **Fiche 4 Délégation de responsabilité V1.0_A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.2. Echanges avec le SIEI

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Il permet de

- Consulter, imprimer et exporter la liste des élèves de plus de 16 ans non scolarisés en enseignement agricole (L1), pour plusieurs campagnes, filtrer selon la formation, le motif de sortie, le statut suite au retour du SIEI (retrouvé, non retrouvé, suivi par une ML)...,
- > Consulter, imprimer et exporter la liste des nouveaux inscrits,
- > Consulter et exporter les tableaux de bord avant et après l'envoi au SIEI,
- > Comparer les résultats de plusieurs campagnes,
- > Déléguer les responsabilités supplémentaires

Tous les états statistiques sont extractibles au format du fichier du type excel.

Pour plus de détails, consulter le manuel **SDO manuel de l'utilisateur – Echanges avec le SIEI** - v1.0-A2.pdf , les fiches pratiques référencées dans le manuel et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

Le module SDO Remédiation n'est pas pertinent pour les CFA.

9.1.2.1. Elèves non scolarisés (L1)

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :

(L1)



Il permet de consulter la liste des élèves de plus de 16 ans non scolarisés en enseignement agricole (L1), pour les campagnes passées.

Les élèves de cette liste sont transmis au SIEI, dans pendant les campagnes SIEI, et peuvent donc être trouvés dans un autre système de formation initiale ou en apprentissage. Pour les élèves nontrouvés le SIEI peut renvoyer le flag si l'élève est connu par une mission locale (ML).



Pour plus de détails, consulter la **Fiche 6 – Elèves non scolarises L1 - V1.0_A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application

9.1.2.2. Nouveaux scolarisés (L2)

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Il permet d'afficher la liste des élèves de plus de 16 ans inscrits dans un établissement de l'enseignement agricole, qui n'ont pas été scolarisés dans l'enseignement agricole l'année scolaire précédente, pendant au moins 15 jours.

La liste L2 porte sur la toute dernière campagne SIEI.

colarisés (L2) ord avant envoi	Nouveaux scola	risės (L2) - Camp	Liste des nouv	reaux scolarisés (Année scolaire 2012-2013	Données mises 4/12
après nationale campagnes	Nom Formation	-toutes -	•	Prénom	Chercher Annuler
responsabilité	No	m AT	Prénom	Formation A	Date de naissance 🔺
	ARPADOU ARPAND ARPAND EASTON EASTON ELANE		ranis Mugo Nagani Raphel Nava Nava Nava Nava Nava Nava Nava Nav	2UPROA 1404 2DPROA 1404 2DPROA 1404 2DPROA 1404 2DPROA 1404 2UPROA 1404 2UPROA 1404 2GPROA 1404 2GPROA 1404 2GPROA 1404 2GPROA 1404 2GPROA 1404 2GPROA 1400 2GPROA	14/201395 16/271996 17/271997 06/271997 06/271997 10/201997 17/27197 27/27197 27/27197 27/27197 27/27197 27/27197 27/27197 27/271995 30/071995 17/271995 17/271996 17/27197 27/27197 27/27197
	CABROL		Lucie	20PR0A21110 20PR0A21404	24/16/1997
	76 élément/c) trous	(á/a)	201000	0.000	e de la companya de la compan

Pour plus de détails, consulter le manuel **Fiche 7 – Nouveaux scolarises L2 – V1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.2.3. Tableau de bord avant l'envoi au SIEI

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Il permet de consulter les informations sur la constitution des listes L1 et L2 avant l'envoi au SIEI : Nombre d'élèves non scolarisés (ceux de la liste L1) et nombre de nouveaux scolarisés (ceux de la liste L2), repartis par niveau de formation et sexe.

NB : Les rubriques Effectif N-1 ne sont pas pertinentes pour les établissements de l'enseignement agricole à cause de l'utilisation restreinte du logiciel SIECLE.



Pour plus de détails, consulter le manuel **Fiche 8 – Tableaux de bord et synthèses SIEI-V1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.2.4. Tableau de bord après la comparaison nationale

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Pour plus de détails, consulter le manuel **Fiche 8 – Tableaux de bord et synthèses SIEI-V1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.2.5. Synthèse des campagnes

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Synthèse des campagnes

Il permet de consulter les résultats des campagnes SIEI agrégés par départements :

- > Le nombre de jeunes non scolarisés
- > Le nombre de jeunes non retrouvés
- > Le nombre de jeunes suivis par une Mission Locale
- > Le nombre de jeunes retrouvés (au MEN, au MAAF et en apprentissage)

Elèves non scolarisés	SIEI - Synthèse des ca	npagne	25																																						
Nouveaux inscrits Tableau de bord avant envoi					Retour SIEI						Détail des élèves retrouvés																														
Tab. de bord après comparaison nationale	Départements	Nor	Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non scolarisés		Non retrouvé		ouvés Do	nt sui	vis	Re	Retrouvés		MEN			Agriculture		ure	CFA		
Synthèse des campagnes							ML																																		
Confirmation de délégation		F	G	<u>Tot.</u>	E	G	Tot.	E	G	Tot.	F	G	Tot.	E	G	Tot.	E	G	Tot.	E	G	Tot.																			
ue responsabilite	Campagne du 21/12/2011	12451	17400	29851	12394	17327	29721	0	0	0	57	73	130	57	73	130	0	0	0	0	0	0																			
		11697	16403	28100	11697	16403	28100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		14060	19841	33901	14060	19841	33901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																			
		12676	18003	30679	9317	12794	22111	2059	2840	4899	3359	5209	8568	1904	2213	4117	241	235	476	1214	2761	3975																			
																			entatio	n - Ver																					

Pour plus de détails, consulter le manuel **Fiche 8 – Tableaux de bord et synthèses SIEI-V1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.1.2.6. Délégation de responsabilité

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



Ce module est réservé au chef d'établissement et permet de déléguer des responsabilités supplémentaires aux personnes chargés de décrochage scolaire :

- Déclencher des suivis,
- > Accéder aux statistiques sur les suivis
- Accéder aux listes L1 et L2 envoyés au SIEI

Pour plus de détails, consulter la Fiche 4 Délégation de responsabilité V1.0_A2.pdf

et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.2. SDO Prévention

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :

Suivi de l'orientation (SDO) Prévention (élèves scolarisés)					
Déclencher un suivi					
Suivis en cours					
Suivis clos					
Statistiques sur les suivis					
Délégation de responsabilité					

SDO Prévention permet la gestion et le suivi des élèves présents dans l'établissement mais en risque de décrochage scolaire.

Les fonctionnalités proposées sont les mêmes que dans le module SDO Remédiation – Suivi des élèves :

- > Déclencher un suivi pour un élève non scolarisé,
- > Nommer l'équipe de suivi et le référent SDO ,
- > Programmer un entretien avec l'élève,
- > Rédiger le compte-rendu,
- > Tracer les demandes de l'élève, les actions convenues et les modalités,
- > Consulter les dossiers des élèves suivis,
- > Clore le suivi ou en refuser la clôture,
- Relancer un suivi clos,
- Consulter et exporter les statistiques sur les élèves suivis,
- > Imprimer ou exporter la liste des élèves non scolarisés,
- > Imprimer le dossier complet de l'élève.

Par conséquence, pour les fonctionnalités autres que Déclencher un suivi, consulter les paragraphes Suivis en cours, Suivis clos, Statistiques sur les suivis et Délégation de responsabilité du module SDO Remédiation – Suivi des élèves, pages 25-34 du présent document.

Par contre, la liste des élèves dans le menu « Déclencher un suivi » n'est pas initialisée par le dispositif PREDECAGRI – SIEI, mais chaque élève doit être saisi et recherché dans la BEE.

Pour plus de détails, consulter **SDO manuel de l'utilisateur – Prévention - Remédiation v1.0-A2.pdf**, les fiches pratiques référencées dans le manuel et l'aide en ligne, accessible sur toutes les pages de l'application.

9.2.1. Déclencher un suivi

Le module est accessible à partir de la page d'accueil :



A l'ouverture, la liste des élèves est complètement vide. Toute action commence par la recherche de l'élève dans la BEE, où il a été préalablement inscrit.

Une fois l'élève affiché sur la liste, la suite des actions et identique à celle concernant les élèves non scolarisés (SDO Remédiation – Suivi des élèves – Déclencher un suivi)



Pour plus de détails, consulter la **Fiche 1 - Déclencher un suivi - v1.0-A2.pdf** et l'aide en ligne accessible sur toutes les pages de l'application.

10. Base élèves établissement (BEE)

L'ensemble d'applications est accessible à partir de la page d'accueil du chef d'établissement :



Elles peuvent être déléguées à une autre personne désignée par le chef d'établissement, via l'application DELEG-CE.

Les applications de la BEE présentent un ensemble complet et cohérent des outils de gestion des élèves dans les établissements de l'Education Nationale.

Dans le contexte de lutte contre le décrochage scolaire, on se limite à l'utilisation minimale indispensable à la création de la fiche élève, afin de pouvoir rechercher l'élève à partir de SDO EA Gestion des dossiers et déclencher un suivi.

Dans le présent manuel les consignes portent sur les actions minimales nécessaires et utiles à la création des fiches élèves.

10.1. Pourquoi utiliser BEE

POUR POUVOIR DECLENCHER LE SUIVI D'UN APPRENTI OU D'UN ELEVE QUI EST PRESENT MAIS EN RISQUE DE DECROCHAGE SCOLAIRE!

Sinon, seuls les élèves non scolarisés sont présents dans SDO. SDO ne permet aucun ajout d'élève et les modifications de l'état civil sont limitées.

10.2. Synoptique d'utilisation BEE

Lors du premier usage de la BEE respectez bien l'ordre des actions afin d'être en mesure de créer des fiches élève !

1. Accédez à l'application « Commun » Commun ; Vérifiez et modifiez si besoin les paramètres généraux (informations sur l'établissement et responsable)

2. Accédez à l'application « Nomenclatures » Nomenclatures

Profilez vos formations (MEF proposés par l'établissement)

LE PROFILAGE DES FORMATIONS EST INDISPENSABLE AVANT TOUTE CREATION DES FICHES ELEVE

3. Accédez à l'application « Mise à jour » Mise à jour : Saisissez les fiches élève

4. Accédez à SDO Gestion des dossiers, Gestion des dossiers

Recherchez un élève, Rechercher un élève Déclenchez un suivi

10.3. BEE - Commun

Cliquez sur : Commun

SIECLE SDO EA Manuel de formation V3.2.doc

10.3.1. Choix établissement

Si vous êtes responsable de plusieurs établissements, la fenêtre de choix d'établissement de travail s'ouvre.

	Aide	Guide	Edition	Quoi de neuf	Informations Pratiques
(dentification de l'établisseme	nt				
				O Anne	e 2010-2011
				Etablisseme	ent 0381819W
					0381819W
					0382369U

1. Sélectionnez le code RNE de l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler.

2. Validez votre choix par clic sur Valider

Sur la page suivante, on se contente d'allez sur le module Paramètres généraux.

10.3.2. Modification des paramètres généraux

1 . Positionnez vous sur généraux

La fiche avec les informations sur l'établissement et les responsables s'affiche.

Parametres Generaux			
Numéro	0690250X	Siren	
Dénomination principale	LYCEE GEN.ET TECHNOL.AGRICOLE	Dénomination complémentaire	LA BRUYERE - LEGTA DARDILLY
Secteur	Public Privé	Type d'établissement	LYCEE
Académie	AGRICULTURE (98)	Logo	
r Coordonnées		Modifier	
Adresse	26 CHEMIN DE LA BRUYERE	Téléphone	0478666400
		Courriel 1	
		Courriel 2	
		Télécopie	
Pays	FRANCE	Boite postale	
Code postal	69570	Libellé postal	DARDILLY

2. Cliquez sur Modifier afin de pouvoir rectifier les informations (issues de la base nationale des nomenclatures utilisées par l'EN).

Paralieues Generaux	
Numéro 0690250X	Siren
Dénomination principale LYCEE GEN.ET TECHNOL.AGRICOLE	Dénomination complémentaire LA BRUYERE - LEGTA DARDILLY
Secteur 🙆 Public 🌔 Privé	Type d'établissement LYCEE
Académie AGRICULTURE (98)	Logo Veuillez choisir un fichier dont la taille ne dépasse pas 20Ko Parcourir
	Valider Annuler

3. Validez vos modifications par clic sur Valider

10.4. BEE - Nomenclatures

Cliquez sur Nomenclatures

La page suivante propose les modules :

Consultation
Profilage
Echanges

Il peut arriver qu'en haut de la page vous ayez le message :

De nouvelles nomenclatures profilées ont été chargées pour votre établissement.

En effet, la **DGER profile les formations dans** la « Base Académique des Nomenclatures » BAN (« académie » étant celle de SIECLE SDO EA), et **les diffuse** vers les établissements de l'EA.

Cette action consiste à **l'association des MEF aux établissements** – l'action qui correspond à la livraison des structures pédagogiques dans le SIEA, mais dans l'état nettement moins précise et avec le seul but de rendre opérationnel l'environnement de SIECLE SDO EA.

Si une diffusion a eu lieu, l'ACTION INDISPENSABLE POUR LA SUITE est : PROFILAGE DE VOS FORMATIONS :

Profilage
ⁱ .> Formations

10.4.1. Consultation

Cliquez sur Consultation

La page qui s'ouvre vous permet de consulter toutes les nomenclatures utilisées dans les applications du MEN .

Elles peuvent être de nature standard ou profilable.

Les nomenclatures profilables demandent votre action : PROFILAGE .

Pour l'utilisation dans SIECLE SDO EA, en principe, seules les formations (MEF) sont à profiler.

Toutes les nomenclatures ne sont pas forcément pertinentes pour l'utilisation limitée de la BEE telle quelle est la notre (Modes de paiement, Motifs des absences...).

Nomenclature	Ν	ature
Aides	standard	
Anomalies BEA	standard	
Bourses	standard	
<u>Circuits de transport</u>	profilable	
<u>Civilités</u>	standard	
Communes	standard	
Contrats divisions	standard	
<u>Départements</u>	standard	
Diplômes	standard	
Etablissements	standard	
Formations d'origine	profilable	
Liens de parenté	standard	
<u>Matières</u>	profilable	
MEF	profilable	
Modalités de cours	standard	
Modalités d'élection	standard	
Modes de paiement	standard	
Motifs génériques pour le suivi des absences	standard	
<u>Motifs de sortie</u>	standard	
Niveaux de diplôme	standard	
Pays	standard	
Professions et catégories sociales	standard	
Primes	standard	
Provenance	standard	
<u>Régimes</u>	standard	
Situation emploi	standard	
<u>Statuts de l'élève</u>	standard	
<u>Types établissement</u>	standard	

10.4.2. Profilage

Profilage consiste à sélectionner les MEF enseignés dans votre établissement.

1. Cliqu	uez sur	Profilage		
	r Profilage d	es formations		
		Description	Nombre de Sélection	Profilage
		Formations de scolarisation	0 MEF sélectionnés	
		Matières optionnelles	0 matières optionnelles sélectionnées	>>
			Aucun profilage n'a encore été effectué.	
			Lancer le profilage	
2. Cliqu		sur la lig	ne correspondant aux Formations de scolarisation	

3. Sur la page suivante basculez de gauche à droit les MEF qui sont enseignés dans votre établissement :

MEF		
MEF de la nomenclature académique 1EPROA GEST MILIEUX NATURELS FAUNE 2DPROA NATURE JARDIN PAYSAGE FORET 4EME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	>	MEF sélectionnés par l'établissement
<u></u>	<	<u>-</u>
liste des formations affichée sur la ice de maintenance qui transmettra a	a liste gauch	e n'est pas complète, contactez re pour rectification

4. Validez par clic sur Valider

5. Lancez le profilage par clic sur Lancer le profilage

10.4.3. Echanges

Ce module permet le suivi des échanges entre la BAN et SIECLE SDO EA.

Cliquez sur **Echanges** pour accéder à l'historique des échanges.

10.5. BEE – Mise à jour

10.5.1. Création fiche élève

1. Cliquez sur Mise à jour

2. Sélectionnez le code RNE de votre établissement à partir de la liste déroulante et cliquez sur Entrer

	Ministère Barlosse esselation supérieure					ScoNet E
	Aide	Guide	Edition	<u>Quoi de neuf</u>	Informations pratiques	Qu
IDENTIF	ICATION					
dentificati	ion de l'établisse	ment 🗸			sconei	
					Etablissement 0690230X 🗴	

3. Les modules suivants sont disponibles :

FICHES ÉLÈVES
AFFECTATION
SAISIE EN MASSE
EXPLOITATION
LIAISONS

On s'intéresse aux modules Fiches élèves et Exploitation.

4. Cliqu	uez sur	FICHES ÉLÈVE	s pour accéo	ler à toutes l	es fonctionnalit	tés :	
		FICHES ÉLÈVES	5				
	13	Recherche e	t MAJ				
		Recherche a	vancée				
	8	 Création rapi 	ide				
		 Suppression 					
		Doublons re:	sponsables				
		Impact ferme	ature MEF				
		Impact comm	nunes modifiée	s			
5. Cliqu	uez sur	 Recherche e 	t MAJ pour ac	céder à la fer	nêtre de recher	che :	
	Y Fiches	s Élèves - Reche	erche et MAJ	Division	blé/o) on	Coolorio ó/o)	État
	Élève			(toutes)	Ne(e) en	(tous) -	(tous)
	Responsable			Chercher			
6. Saisissez un critère de recherche, par exemple lettre Z dans la rubrique Nom et cliquez sur Chercher : Même si aucun élève n'est trouvé, l'entête d'un tableau apparaît, avec le bouton :							
	🔺 Scolar	risé(e) 🔝	👞 État 🔝	Ο			
			Complète				
7. Cliqu	7. Cliquez sur 💿 pour accéder à la fiche de création élève						

Chercher

	ÉLÈVE 🕨	RESPONSABLES	SCOLARITÉ	HISTORIQUE	SCOLA	RITÉ COMPLEXE	
entité					Coordonnées		
lom *	Z				Tél. Domicile		
rénom 1 🛛 *	·				Tél. Travail		
rénom 2					Tél. Mobile		
rénom 3					Courriel		
ехе	O Masculin – O Fé	éminin	_				
lationalité	FRANCE		•				
lé(e) le *	'		_				
ays	FRANCE						
épartement							
ommune							
ode INSEE							
JE							

La fiche comporte plusieurs onglets :

- Synthèse (en consultation)
- Elève
- Responsable
- Scolarité
- Historique et
- Scolarité complexe

Dans le cadre de suivi des élèves en situation de décrochage scolaire, on se contente de saisir les informations utiles au suivi dans SDO.

La saisie complète de toutes les informations sur tous les onglets n'est pas impérative car à tout moment le retour sur la fiche est possible afin de compléter les informations manquantes.

Pour accéder à chaque onglet suivant, appuyez sur

Suivant

Enregistrement de la fiche :

Terminer

8. Onglet Identification : saisir au minimum tous les champs obligatoires (avec un *) : Nom, Prénom(s), Date de naissance, Lieu de naissance, Date d'entrée, Etablissement d'accueil ; Renseigner l'INE (si connu) et **OBLIGATOIREMENT** Sexe (sinon, recherche dans SDO PLANTE)

9. Onglet Responsables : Si connues, ajouter les informations sur le responsable : Civilité, Nom, Prénom, Lien de parenté, Qualité.

Vous pouvez créer un responsable ou attacher un responsable existant.

10. Onglet Scolarité : renseigner obligatoirement la formation (MEF) et la DIVISION (même que le choix est limité à « division générique »)

ATTENTION : une seule Division (« Division Générique ») est proposée. La saisie de la division est IMPORTANTE car un élève est considéré comme « Scolarisé » si la division est renseignée ». Sur de nombreuses listes l'élève n'apparait pas si la division n'est pas renseignée.



2. Sur la liste d'élèves qui s'affiche, choisissez la fiche et cliquez sur

<u>Modifier</u>

▲ Nom ▼	🔺 Prénoms 🐨	Division 🔻	🔺 Né(e) le 🔝	🔺 Scolarisé(e) 🖤	🔺 État 👻	٢
AAGJEQU	Aduzutbmo	3 2	05/11/1997		Complète	<u>Modifier</u>
AB TEQRETO	Zaawusoi		31/10/1996	Non	Complète	<u>Modifier</u>
ABYO	McwavramHYvxxyqu	65	06/01/2000		Complète	<u>Modifier</u>

3. Modifiez les informations , onglet par onglet, en validant chaque saisie par Valider

10.5.3. Suppression fiche élève

Une fiche élève peut être supprimée seulement si l'élève n'est pas scolarisé, c'est-à-dire que la division n'est pas saisie.

1. cliquez sur
Suppression pour afficher la liste des fiches « supprimables »

Y Fiches Élèves - Suppression						
Vous devez supprimer les fiches des élèves qui remplissent toutes les conditions suivantes : - l'élève est nouveau dans votre établissement - il ne s'est pas présenté - il n'est pas scolarisé (pas de division) - il n'a pas de dossier de bourse des lycées.						
Nom	Prénom(s)	Né(e) le				
🗹 в	Qsf	01/01/2000				
Une occurrence trouv	Une occurrence trouvée.					
		Supprimer les fiches élèves sélectionnées				

2. Cochez les cases des fiches que vous voulez supprimer

3. Cliquez sur

Supprimer les fiches élèves sélectionnées

4. Confirmez par OK :

Vous êtes sur le point de supprimer une ou plusieurs fiche	s élèves. Voulez v	ous continuer ?
	ОК	Annuler

11. Appui aux utilisateurs SIECLE SDO EA

11.1. Assistance applicative

Nivea	Niveau 1 , application SIECLE SDO EA:				
Service d'assistance Eduter CNERTA					
	Téléphone Mail	: 03.80.77.24.70 : <u>SIECLEagri@educagri.fr</u>			
•	Lundi – Ven	dredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00			

Niveau 2 : Service d'assistance de l'EN : signalement des problèmes via un logiciel de dépôt de signalement SESAM (Suivi des Evènements de type Support et Anomalie basé sur Mantis) ; accès réservé au Service d'assistance CNERTA

11.2. Assistance Authentification, comptes et clés OTP

Niveau 1 : gestionnaire régional de comptes et de clé OTP :

- > DRTIC pour les établissements publics,
- > gestionnaires régionaux pour les établissements affiliés CNEAP ou UNMFR
- gestionnaire national pour les établissements affiliés UNREP

Niveau 2 : Service d'assistance Eduter CNERTA :

- > Téléphone : 03.80.77.26.47
- > Mail : <u>SIECLEagri@educagri.fr</u>

Niveau 3 : Service d'assistance de l'EN : signalement des problèmes via un logiciel de dépôt de signalement SESAM (Suivi des Evènements de type Support et Anomalie basé sur Mantis) ; accès réservé au Service de maintenance CNERTA

11.3. Site de support

Le site de support du Service d'assistance Eduter CNERTA est disponible à l'adresse : http://support.eduter-cnerta.fr/support/siecle-sdo-enseignement-agricole.html

11.4. Documents

Les documents et les manuels de formation et d'utilisation sont disponibles :

- > SIECLE SDO EA Démarrage rapide V1.2.pdf
- > SIECLE SDO EA Manuel de formation V3.2.pdf
- SDO Prévention et Remédiation : Manuels et fiches pratiques édités par le MEN, éditeur du logiciel SIECLE, avec les commentaires sur les spécificités d'utilisation dans l'environnement de l'enseignement agricole :
 - o SDO Manuel de l'utilisateur Prévention Remédiation V1.0-A2.pdf
 - SDO Manuel de l'utilisateur Echanges avec le SIEI v1.0-A2.pdf
 - SDO Prévention et Remédiation, Fiches pratiques :
 - Fiche 1 Déclencher un suivi v1.0-A2.pdf
 - Fiche 2 Suivis en cours v1.0-A2.pdf
 - Fiche 3 Suivis clos v1.0-A2.pdf
 - Fiche 4 Délégation de responsabilité V1.0-A2.pdf
 - Fiche 5 Statistiques sur les suivis V1.0-A2.pdf
 - Fiche 6 Elèves non scolarises L1 V1.0-A2.pdf
 - Fiche 7 Nouveaux scolarises L2 V1.0-A2.pdf
 - Fiche 8 Tableaux de bord et synthèses SIEI V1.0-A2.pdf
 - Fiche 9 Tableaux de bord de suivi des élèves V1.0-A2.pdf
- > Gestion des délégations (DELEG-CE) : Manuel Utilisateur DELEGCE A1.pdf

Ces documents sont téléchargeables à partir du site d'assistance Eduter CNERTA, à l'adresse

http://support.eduter-cnerta.fr/support/siecle-sdo-enseignement-agricole.html

Les documents rédigés par le MAAF (Eduter CNERTA) ou par le MEN peuvent être proposés.

Les documents du MEN peuvent contenir les informations qui ne s'appliquent pas à l'environnement SIECLE SDO EA .

11.5. Aide en ligne

Une aide en ligne contextuelle est accessible à partir de tous les menus de l'application :

